

Total répond aux personnes qui participent à la cyberaction (voir message ci-dessous). Les Amis de la Terre et Sherpa leur ont adressé une réponse détaillée. Nous vous suggérons de leur envoyer un résumé de celle-ci sous la forme suivante :

Monsieur,

Je vous remercie de votre message. Je regrette néanmoins que votre courrier ne réponde pas aux demandes de changements concrets dans vos pratiques.

La réalité de terrain est en effet complexe, mais les arguments des organisateurs des Prix Pinocchio s'appuient sur des faits bien réels et documentés.

Concernant le torchage du gaz, il relèverait de la mauvaise foi de prétendre qu'il est légal, dès lors que la Haute Cour fédérale du Nigéria a explicitement affirmé que toute loi allant dans le sens de l'autorisation du torchage était inconstitutionnelle.

Au sujet de l'indemnisation des communautés, elles n'ont pas été versées à l'intégralité des familles affectées. De plus, le rapport de force lors de la négociation de tels contrats d'indemnisation entre une multinationale pétrolière internationale et une famille d'agriculteurs nigériens est par essence déséquilibré. Le fait que Total affirme que ces contrats ont été négociés avec leurs équipes n'est donc pas un gage de prise en compte de l'intérêt des populations.

Pour ce qui est de l'accident d'Ibewa, les termes d'éruption et d'explosions ont tous deux été utilisés dans plusieurs rapports. Mais ce qui me préoccupe est d'une part le fait qu'un tel accident ait pu survenir alors que Total dit respecter des normes de sécurité maximales, et d'autre part les conséquences néfastes qu'il a eues pour l'environnement et les communautés. Cet accident a provoqué une contamination de l'air, de l'eau et des sols, laissant les communautés sans terre pour leurs activités agricoles, et sans eau pour leur usage domestique.

Enfin, je vous invite à répondre aux arguments développés en détail par Les Amis de la Terre et Sherpa dans leur courrier de réponse à votre réaction aux Prix Pinocchio (disponible ici : http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/prixpinocchiototalnigeria-lettre_amis_de_la_terre_et_sherpa.pdf).

Cordialement,

Message envoyé par Total aux internautes :

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre mail attirant notre attention sur la situation dans le delta du Niger au Nigeria.

Comme vous, sans doute, nous avons lu avec étonnement le texte des Amis de la Terre qui figure sur internet tant il ne correspond pas à une réalité du terrain bien plus complexe que la présentation qui en est faite.

C'est pourquoi nous aimerions partager avec vous des éléments d'information, également fournis aux Amis de la Terre et qui n'en ont pas tenu compte:

Au sujet du torchage : au Nigéria, pour être plus précis, le torchage peut être soumis à une autorisation dans des cas très spécifiques. Plus globalement, au niveau mondial, notre position sur le torchage est transparente et publiée dans notre rapport environnemental 2013. Nous avons pour objectif ambitieux d'avoir réduit de 50% celui-ci, hors phase de démarrage, entre 2005 et fin 2014. A ce jour, nous sommes en voie d'y arriver. Par ailleurs, depuis 2000, le Groupe a décidé de ne plus entreprendre de nouveaux développements comprenant du torchage continu au-delà de la phase de démarrage. Total est également très actif au sein du « Global Gas Flaring Reduction partnership » piloté par la Banque Mondiale.

Les Amis de la Terre nous reprochent aussi à tort d'avoir exproprié sans compensation des communautés : il est important de rappeler que selon la loi tout achat de terrain au Nigéria fait l'objet d'un contrat foncier. Total EP Nigeria a ainsi mis en place un département « land and claims », composé d'une équipe de 5 personnes, dont l'une des missions est précisément de visiter les communautés et de négocier les accords lorsqu'il y a acquisition de terrains, objet de contrats agréés par toutes les parties concernées.

Au sujet de l'accident d'Ibewa : la zone concernée par les éruptions (éruptions qui ne se sont pas soldées par des explosions), est une zone inhabitée sur laquelle se trouvent quelques ares de manioc, et non plusieurs hectares. Cet endroit est utilisé pour la chasse occasionnelle de gibier de brousse et pour la cueillette de fruits issus de palmiers isolés. Au moment de l'éruption, l'accès à cet espace a été interdit, par mesure de précaution. A ce moment, les familles et communautés concernées ont été dument dédommagées de l'absence de jouissance (« inconvenience ») liée à cette interdiction temporaire d'accès pour raison de sécurité.

Nous espérons que ces précisions, importantes pour une réelle compréhension des enjeux du delta du Niger, vous seront utiles et nous vous invitons à lire notre rapport CSR qui reprend l'ensemble de nos politiques et engagements en la matière.

<http://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/rapport-societe-environnement-2013.pdf>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Alain Castinel

Total SA

Directeur délégué Relations avec les ONG et la Société Civile

VP relations with Nongovernmental and Civil Society Organizations